

Ebook

Généralisation de la facturation électronique en France

**Comment préparer votre entreprise
aux changements majeurs à venir ?**



Sommaire

Les fondamentaux pour maîtriser la loi	2
PPF, PDP et OD : démystifier les acronymes pour une meilleure compréhension	6
Impacts organisationnels : comment anticiper et préparer votre entreprise pour l'avenir	11
Anticiper les impacts pour mieux positionner votre entreprise sur le marché	
Maîtriser les coûts liés à la mise en place de cette réglementation incontournable	
Impliquer et former ses collaborateurs pour en faire des acteurs clés de cette transformation	
Prévoir les impacts techniques pour réussir la transition vers un système performant et sécurisé	
Esker : Le partenaire de confiance pour accompagner votre entreprise vers la réussite	26
Pourquoi choisir Esker comme plateforme pour votre facturation électronique ?	
Comment Esker peut vous accompagner ?	
Les offres Esker	
Nos témoignages clients	
Qui sommes-nous ?	

—
**Les fondamentaux
pour maîtriser la loi**
—

Toutes les entreprises françaises sont tenues d'envoyer leurs factures à destination de la sphère publique au format électronique, et ce, depuis le 1er janvier 2020. Depuis 2017, c'est près de 140 millions de factures échangées, qui transitent via la plateforme publique Chorus Pro.

Jusqu'alors, les transactions interentreprises restaient faiblement dématérialisées, générant des surcoûts pour les entreprises, et des process différents.



L'article 91 de la Loi de Finances 2024 (2023-1322), prévoit l'obligation de facturation électronique. Cela concerne les échanges entre entreprises assujetties à la TVA et établies en France.

Cette obligation repose sur 4 objectifs principaux :

- **Renforcer la compétitivité des entreprises.** Cette nouvelle obligation devrait avoir un impact positif direct sur la diminution des délais de paiement, l'allègement de la charge administrative, et des gains de productivité résultant ainsi de la dématérialisation.
- **Faciliter & simplifier, à terme, les déclarations de TVA** grâce à un pré-remplissage des déclarations.
- **Améliorer la détection de la fraude et lutter contre cette dernière,** au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi.
- **Piloter plus efficacement l'activité des entreprises.** Avec l'amélioration de la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises, cela permet un pilotage de la politique économique au plus près de la réalité économique des acteurs.



Deux grandes obligations sont à prévoir pour les entreprises :

-  **L'e-invoicing** : les factures émises devront l'être dans un format structuré ou format hybride (format structuré + fichier PDF). Ainsi, toute plateforme devra être en mesure de recevoir des factures dans l'un des 3 formats obligatoires : UBL, CII (formats structurés) et Factor-X (format hybride). La facture PDF simple ne sera plus possible en réception.
-  **L'e-reporting** : il s'agit de l'obligation de transmission des données de facturation et de paiement sous format électronique pour toutes les transactions réalisées en France par des personnes physiques ou des opérateurs étrangers. Cela concerne toutes les transactions B2B internationales et B2C, les acquisitions intra-communautaires les acquisitions de services hors UE et les encaissements quand la TVA est exigible.
L'e-reporting a pour objectif d'identifier les tentatives de fraude.



Calendrier de mise en application de la réforme :

Critère de taille de l'entreprise (au niveau de l'entité légale et non du groupe)



–

PPF, PDP et OD : Démystifier les acronymes pour une meilleure compréhension

–

Le gouvernement organise cette nouvelle réforme autour de trois acteurs majeurs : le Portail Public de Facturation (PPF), les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) et les Opérateurs de Dématérialisation (OD). Pour garantir votre mise en conformité, vous êtes libre d'opter pour une ou plusieurs plateformes parmi les trois présentées. Cette section vous décrypte les spécificités de chacune pour identifier le type de plateforme qui répondra le mieux à vos besoins. Ce modèle en "Y" a été choisi par le gouvernement car il permet de préserver l'écosystème existant tout en s'adaptant aux nouvelles exigences.

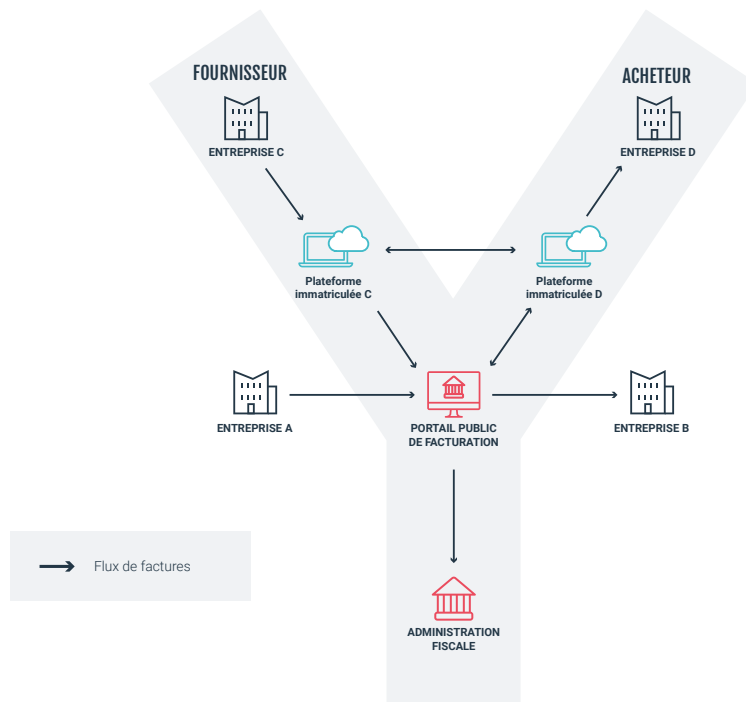


Schéma du modèle en Y : une organisation centrée autour du PPF

Le PPF

Le Portail Public de Facturation est la plateforme mise en place par l'Etat pour centraliser les factures électroniques ainsi que les données obligatoires qui seront à communiquer à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Bien que le gouvernement ait annoncé qu'il utiliserait la plateforme existante Chorus Pro, l'ensemble des détails techniques restent à déterminer.

Outil gratuit, il vous offre les fonctionnalités suffisantes pour assurer votre conformité dans le cadre de la réforme de facturation électronique et e-reporting en France.

Toutefois, il convient de noter que ses fonctionnalités sont limitées et ne suffiront probablement pas pour répondre à tous les besoins métiers, en particulier en termes d'automatisation des processus de gestion. Le traitement manuel devra par conséquent être anticipé. Le PPF permettra d'archiver vos factures pendant 10 ans, mais pour y accéder, vous devrez vous connecter manuellement au portail et récupérer les factures nécessaires.

Les OD

L'Opérateur de Dématérialisation agira en tant qu'intermédiaire privé pour vous aider à vous conformer aux exigences d'e-invoicing et d'e-reporting tout en proposant des fonctionnalités métiers.

En revanche, l'OD sera une solution non immatriculée par l'administration fiscale.

Dans le modèle en Y, l'OD ne sera pas complètement autonome car il dépendra du PPF ou d'une PDP pour pouvoir transmettre vos factures à l'administration fiscale et au client. Le gouvernement a en effet précisé que contrairement aux PDP, les OD ne seront pas autorisés "à transmettre les factures électroniques aux plateformes des clients de l'entreprise, recevoir des factures pour son compte, transmettre les données de facturation, de transactions et de paiement pour l'administration".

Pour finir, l'OD ne sera pas en mesure de conserver les flux EDI existants entre deux entreprises car il passera toujours par un flux socle; on ne parlera donc plus d'EDIFACT. Impossible également pour eux d'extraire des données comme le font le PPF ou une PDP mais ils transmettront les données d'e-reporting au fil de l'eau au PPF qui s'occupera d'aggréger les données.

Les PDP

La Plateforme de Dématérialisation Partenaire sera une solution immatriculée par l'administration fiscale pour 3 ans renouvelable, qui aura deux rôles principaux. Elle se chargera d'émettre et recevoir vos factures dématérialisées

en toute sécurité et d'extraire les données obligatoires de ces factures pour les transmettre à l'administration fiscale. Elle répond à vos besoins en terme de conformité mais répond aussi à vos besoins métiers en proposant des fonctionnalités clés.

La PDP, capable de s'interopérer avec les autres PDP, possède différents atouts :

- Elle permet de transmettre ses factures en direct à la plateforme de l'acheteur ce qui lui apporte plus de flexibilité notamment dans le format envoyé (formats socle et autres formats structurés). Ainsi, la PDP peut gérer les flux EDI existants entre deux entreprises.
- Dans le cadre du e-reporting, la PDP va également agréger la donnée.
- Avec une PDP vous avez la garantie d'un environnement sécurisé, puisqu'elle devra posséder ses propres serveurs (et être maître de ses données) ou prouver son agrégation "SecNumCloud" dans le cas où elle aurait recours à un prestataire d'hébergement.

Son principal inconvénient, comme l'OD, concerne son coût puisqu'il faudra rémunérer votre opérateur privé pour qu'il puisse vous accompagner dans votre mise en conformité.

Bon à savoir :

Les PDP seront listées sur la page suivante : <https://www.impots.gouv.fr/facturation-electronique-et-plateformes-partenaires>

Quelques dates clés :

Mai 2023 : ouverture des candidatures PDP.



Tableau récapitulatif des différences entre PPF, OD et PDP

PPF	OD	PDP
<ul style="list-style-type: none">✔ Plateforme gratuite✔ Fonctionnalités minimales pour être en conformité (e-invoicing & e-reporting)✔ Contrôle des données	<ul style="list-style-type: none">✔ Gestion d'au moins l'un des trois formats du socle✔ Service de conformité en France (e-invoicing & e-reporting) & pour l'étranger✔ Gestion des flux hors scope✔ Service de dématérialisation des factures✔ Fonctionnalités métiers	<ul style="list-style-type: none">✔ Solution approuvée par l'administration✔ Échange direct de factures✔ Contrôles des données✔ Flexibilité des données et autres formats structurés autorisés (EDIFACT par exemple)✔ Environnement sécurisé✔ Service de conformité en France (e-invoicing & e-reporting) & pour l'étranger✔ Gestion des flux hors scope (centralisation)✔ Service de dématérialisation des factures et fonctionnalités métiers
<ul style="list-style-type: none">✘ Fonctionnalités limitées et traitement manuel✘ Réponse à vos besoins de conformité en France uniquement✘ Rigidité de la transmission et des choix de formats (hors socle)	<ul style="list-style-type: none">✘ Solution non immatriculée✘ Rôle intermédiaire avec l'entreprise et sa plateforme (dépendance PDP ou PPF)✘ Rigidité de la transmission et des choix de formats (hors socle)✘ Prestataire à rémunérer	<ul style="list-style-type: none">✘ Prestataire à rémunérer

—

Impacts organisationnels : comment anticiper et préparer votre entreprise pour l'avenir

—

Anticiper les impacts pour mieux positionner votre entreprise sur le marché

Quels impacts sur vos flux Source-to-Pay :

Cette réforme structurante pour l'écosystème interne engendre des impacts sur votre chaîne de gestion des factures fournisseurs, de la demande d'achat à son paiement en passant par l'approvisionnement. Véritable opportunité stratégique, cette réforme vous fera gagner du temps sur les délais de transmission des documents, accélérera les échanges, le temps de gestion des règlements, permettra une visibilité en temps réel des informations de vos factures et une traçabilité complète à vos équipes. Ainsi, en digitalisant le processus S2P, vous libérez du temps à vos équipes pour qu'elles puissent gérer les litiges et négocier avec vos fournisseurs. Vous limitez également les risques de fraude, les pertes de documents et vous sécurisez votre chaîne de facturation. En conclusion grâce à cette réforme, vous améliorez vos relations avec vos fournisseurs.

Quels impacts sur vos flux Order-to-Cash :

Votre mise en conformité va nécessairement jouer un rôle dans la relation avec vos clients.

En effet, l'un des enjeux majeurs dans votre relation avec les clients, qui a un impact direct sur votre trésorerie, est le passage à la facturation électronique. Plus celle-ci est facilitée, plus le cash sera récupéré rapidement.

La mise en place de nouvelles obligations, afin de faire remonter l'information aux autorités fiscales, peuvent être un risque identifié par les Directions Financières. Au-delà de la mise en conformité, si cette dernière tarde, cela peut autant entacher la relation avec les autorités fiscales qu'avec vos clients, qui attendent de votre organisation qu'elle soit dans les règles et transparente dans ses process.

Gestion hybride jusqu'en 2026

Le calendrier de mise en conformité risque de complexifier vos process pendant quelques mois.

La gestion de vos factures fournisseurs va être impactée en premier car il vous faudra, et ce pour l'ensemble des entreprises, être en mesure de réceptionner les factures de vos fournisseurs au format électronique.

Pour ce qui est de la gestion de vos factures clients, vous serez concerné par l'obligation d'émission et, en fonction la taille de votre entreprise (Grande Entreprise, ETI ou PME), vous devrez vous mettre en conformité d'ici septembre 2026 ou septembre 2027. Vous risquez ainsi de devoir utiliser deux modes de fonctionnement différents pendant un an. Il vous faudra ainsi prévoir la transition entre ces deux modes de fonctionnement, voire d'avoir une gestion hybride.

En faisant le choix d'une plateforme qui sera en mesure de vous accompagner sur les deux modes, dès 2026, vous vous libérez d'une certaine contrainte de process. Vous permettez plus de confort à vos équipes et vous serez amené à procéder à une conduite du changement et d'accompagnement sur une seule et même plateforme. Pour vos équipes les avantages sont nombreux : limiter les temps de formation, plus de facilité à fédérer autour d'un seul et même outil, plus d'aisance dans la prise en main, et un interlocuteur unique pour la communication.

Impact international - conformité globale

Au-delà de votre mise en conformité locale, la mise en conformité au niveau mondial est à prendre en considération. Les entreprises françaises, européennes, voire internationales, ont tendance à ne pas limiter leur rayonnement au territoire local, mais bien à traverser les frontières. Dans un monde de plus en plus globalisé, où l'information est toujours plus rapidement diffusée, et où le digital a fait sa place, toutes les entreprises peuvent être concernées par un export de ses biens ou services.

Rechercher et trouver une plateforme globale, permettant de faciliter sa conformité sur l'édition et l'émission de ses factures, est plus que stratégique. Plus votre entreprise exportera ses biens ou services vers l'étranger, plus cette dernière sera soumise à de nouvelles règles pouvant complexifier ses process, et leur mise en conformité. Il peut devenir déterminant de se faire accompagner par un éditeur qui a déjà pris en compte, dans sa solution, d'assurer la conformité totale des entreprises.



Conformité via signature électronique

Grâce à son partenariat avec Sovos, Esker applique les signatures électroniques appropriées, l'horodatage et les vérifications de certificats dans plus de 60 pays.



Conformité via EDI

Esker permet la mise en forme des données dans le format approprié (XML, EDIFACT, ANSI...) et l'interopérabilité avec n'importe quelle plateforme.



Conformité via piste d'audit fiable

La piste d'audit et les fonctionnalités de reporting disponibles dans la solution Esker permettent de garder une trace de toutes les commandes clients, depuis la réception et création dans l'ERP jusqu'à la livraison et l'archivage électronique.



Archivage

Parfaitement conforme à la Directive Européenne et les cadres réglementaires comme Sarbanes-Oxley, la solution d'archivage électronique Esker assure la confidentialité, le contrôle et l'accès à toutes les factures via un portail web sécurisé.

Formats

Pour rappel, il existe trois formats acceptés par l'administration fiscale :

- Formats structurés : UBL ou UN/CEFACT
- Format hybride : FACTUR-X

Note: il sera possible d'échanger d'autres formats structurés (type EDIFACT) entre PDP uniquement.

Il sera déterminant de choisir entre ces formats. En fonction de votre Système d'Information, des plateformes choisies, de l'existant, choisir le ou les formats qui vous correspondent fera l'objet de longues discussions. Ce débat sera certainement dirigé par votre DSI.

Cette dernière y verra un enjeu plus que tactique. La DSI devra trancher en prenant en compte le pour et le contre de chacun : les problématiques, les conséquences, les changements et les améliorations à venir. L'ensemble de ces aspects seront à anticiper afin que la transition se fasse en douceur.



Maîtriser les coûts liés à la mise en place de cette réglementation incontournable

Les coûts liés à la plateforme

Faire le choix d'une plateforme, PDP ou non, aura forcément un coût :

Dans le cas où vous êtes déjà équipé d'une solution de dématérialisation et de gestion des factures fournisseurs ou clients, le coût associé au choix d'une plateforme sera fonction des tarifs pratiqués par votre éditeur ou intégrateur. Dans le cas où votre solution actuelle souhaite être immatriculée auprès de l'administration fiscale afin de devenir PDP, il faut vous attendre à ce qu'un coût supplémentaire soit contractualisé si vous restez avec ce même partenaire.

Si vous êtes dans le cas où vous ne disposez d'aucune solution de dématérialisation de gestion des factures fournisseurs ou clients, voilà l'opportunité idéale pour revoir vos processus, et optimiser ce qui peut l'être. L'équipement d'une plateforme, aura un coût, calculé en fonction de votre projet, vos flux et volumes, vos spécificités, et vos besoins.

Quel que soit votre choix, cela va nécessairement engendrer un coût. Se faire accompagner du bon partenaire vous aidera à voir au-delà du coût immédiat, mais vous engagera vers une démarche qui, à moyen terme, aura un impact positif direct sur vos process.

Vos temps de gestion seront raccourcis tout comme vos délais de paiement. Vous bénéficierez d'une trésorerie recouvrée et d'une traçabilité en temps réel, ce qui aura un impact positif sur vos coûts.

Si vous souhaitez vous faire accompagner par Esker, nous sommes en mesure de vous proposer plusieurs offres, en fonction de votre contexte et une réponse, la plus ajustée possible à vos besoins.

Sanctions applicables en cas de manquement aux nouvelles obligations de transmission

Comme tout manquement à la loi, cela vous expose à des sanctions :

- **Dans le cadre de l'e-invoicing** : 15€ par facture
- **Dans le cadre du e-reporting** : 250€ par transmission

Au total, pour chaque année civile, vous vous exposez à 15 000€ d'amende maximum.

À noter : s'il s'agit d'une première infraction depuis 3 ans et si celle-ci est réparée dans les 30 jours, une indulgence sera octroyée.

Coûts de traitement, quels gains ?

• **Grâce à l'allègement de la charge administrative**, à la diminution des délais de paiement et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation, la mise en place d'une solution de dématérialisation des factures, que ce soit sur votre cycle fournisseur, ou sur votre cycle client, a un impact quasi immédiat, et vous allez voir des gains significatifs très rapidement.

• **Courrier versus Dématérialisation :**

Factuellement, pour une entreprise, le coût d'une facture électronique est inférieur à celui d'un timbre poste. Il est estimé qu'une facture papier peut avoir un coût de gestion supérieur à 10€. Et quand on bascule du côté du cycle Order-to-Cash, et notamment sur la partie recouvrement, des études montrent que gérer manuellement et archiver un seul document papier, peut coûter environ 17€. Tous ces coûts de gestion additionnés, résultant du format qu'est le papier, peuvent devenir très rapidement une opportunité de gains grâce à la dématérialisation.

• **Archivage papier versus Dématérialisation :**

Au-delà du traitement, complexe et coûteux, du papier, la question de l'archivage va se poser. Que faire de ma facture papier, une fois qu'elle est envoyée à mon client, ou payée à mon fournisseur ?

Où doivent-elles être stockées ? Rappelons que l'archivage commercial est de 10 ans ! C'est donc durant une décennie entière qu'il faut conserver, chaque facture, une à une, avec un suivi régulier et minutieux. La maintenance de cet archivage physique va se complexifier plus l'entreprise augmentera sa croissance et par conséquent, émettra et recevra de plus en plus de factures.

Au-delà de la réglementation et la mise en conformité nécessaire, et dans un monde de plus en plus digitalisé, le passage à la facturation électronique est inévitablement positif.

Moins de temps perdu

Le passage à la facturation électronique a un impact positif sur les délais de paiement.

Très simplement, plus vite vos factures sont traitées, plus vite elles sont envoyées et par conséquent, plus vite elles seront payées.

Gains courants rencontrés sur les cycles S2P et O2C :

- **Source-to-Pay :** Plus vite le fournisseur est payé, plus il existe des opportunités à obtenir une réduction sur le montant pour "bon règlement". On parle aussi de Dynamic Discounting.
- **Order-to-Cash :** Plus vite votre facture est envoyée à votre client, plus vite elle peut faire l'objet d'une procédure de recouvrement (si nécessaire). Rapidement vous obtenez des opportunités à voir votre cash recouvré, et plus vite vous êtes rémunéré. Votre trésorerie est ainsi à jour, l'intégralité de votre cash dû acquis, vous avez une meilleure visibilité sur vos investissements et si nécessaire vos budgets. Le passage à la facturation électronique et l'utilisation d'une plateforme vous offrant une automatisation des tâches de la gestion de votre poste client est une opportunité pour vos équipes comptables de gagner du temps. Le temps passé à effectuer des tâches manuelles, telles que l'impression, la mise sous pli et l'envoi de factures, la recherche des informations de contact, le rapprochement des paiements avec les factures ouvertes, le suivi des contacts clients, et la création de feuilles de calcul est important. Selon PWC, il est estimé que les équipes peuvent perdre jusqu'à un tiers de leur temps du fait de ces tâches manuelles. Ce temps pourrait être consacré à l'analyse des données et à l'amélioration de la relation client.

Impliquer et former ses collaborateurs pour en faire des acteurs clés de réussite de cette transformation

Rassurons les équipes, le métier de comptable ne disparaît pas ! Au contraire, grâce à l'automatisation des tâches à faible valeur ajoutée, le travail de vos équipes sera valorisé.

Qui est concerné ?

La DSI est un acteur incontournable des projets de dématérialisation mais il vous faudra aussi considérer les équipes métier comme des parties prenantes majeures de cette réforme. Ainsi, de nombreux métiers sont concernés tels que les services dédiés à la comptabilité fournisseurs, et ceux dédiés à la comptabilité clients, les acheteurs, les fiscalistes...

Opérer sa conduite du changement efficacement avec les équipes

Comme tout projet nécessitant une conduite du changement, il sera impératif pour les entreprises d'embarquer l'ensemble des collaborateurs du début à la fin du projet avec 4 phases clés :

- La phase de diagnostic et d'étude préalable avec une phase d'audit et d'expression des besoins.



- La phase de mise en oeuvre du projet de dématérialisation : une étape où les utilisateurs se familiarisent avec les nouveaux processus mis en place.
- La phase d'accompagnement au changement qui sera le temps du conseil.
- La phase de formation et de transfert des compétences pour une appropriation complète du projet par les collaborateurs.

Les avantages de la facturation électronique pour booster les performances et la motivation des équipes

- Les flux reçus sous format socle contiendront l'intégralité des informations de la facture, permettant ainsi une capture plus précise et exhaustive des données qu'auparavant. Cette amélioration simplifiera la tâche des comptables, qui pourront disposer de données plus fiables et complètes que celles obtenues par le biais de l'OCR. Bien que le traitement de tâches métier telles que les litiges soit toujours nécessaire, le traitement automatisé sera considérablement renforcé. Les comptables ne verront donc pas leur quotidien bouleversé, mais plutôt simplifié grâce à une réduction des tâches administratives, qui leur permettra de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée. Cette amélioration leur offrira ainsi plus de temps pour se consacrer à des activités stratégiques ou analyser les données à leur disposition. Le temps ainsi récupéré leur permettra également de mieux communiquer avec les autres parties prenantes de leurs projets.
- La facturation électronique favorise la collaboration au sein des équipes en offrant une visibilité en temps réel de toutes les factures, grâce à la remontée immédiate des statuts. Elle permet ainsi de travailler de concert pour résoudre les problèmes. En outre, elle facilite le partage des données de facturation avec les autres départements, en faisant de cet outil un élément indispensable pour une communication fluide et efficace entre les différentes parties prenantes.
- Elle améliore également les conditions de travail des employés puisqu'ils pourront accéder à distance aux données, que ce soit en télétravail ou en déplacement.
- Dans les années à venir, cette réforme pourrait accélérer les carrières et conduire à la création de nouvelles fonctions, notamment avec l'introduction d'outils destinés à la Direction Financière. Cela impliquera une réflexion sur l'organisation des équipes à long terme au sein de l'entreprise.

Prévoir les impacts techniques pour réussir la transition vers un système performant et sécurisé

A ce jour tous les champs nécessaires à la nouvelle réglementation ne sont pas encore disponibles, quelques impacts au niveau de votre système d'information sont à prévoir. Gardez à l'esprit que cette réglementation n'implique pas seulement de la production de nouvelles données mais va aussi modifier la façon de les produire. Vous allez changer de manière de travailler et automatiser des tâches déjà existantes pour simplifier votre quotidien. Comme sur le modèle du prélèvement à la source, vos déclarations seront pré-remplies sur le flux qui aura été observé par l'administration fiscale et vous bénéficierez d'un droit de rectification.

Choisir entre un module ERP et un éditeur

Tout d'abord, vous devrez ajuster votre système d'information soit pour ajouter un nouveau module via : les solutions natives des éditeurs tel que DRC chez SAP; une solution tierce telle qu'Esker ou ajuster votre offre de dématérialisation si vous êtes déjà accompagné par un éditeur.

Au niveau de l'ERP

Dans les ERP des montées de version sont à prévoir pour créer les nouveaux champs de saisie requis par la réforme afin d'enrichir des données manquantes tant sur vos bases clients que fournisseurs.

Pour ce faire, anticipez vos éventuels besoins d'accompagnement par des fournisseurs de données qui vont vous aider à mettre à jour votre référentiel en enrichissant ou en nettoyant vos données, pour assurer votre data quality.

Les données obligatoires connues à ce jour

Dès 2024: informations d'en-tête

- Numéro SIREN (assujetti & client)
- Numéro TVA intracommunautaire (assujetti & client)
- Numéro TVA intracommunautaire (membre de l'assujetti unique)
- Numéro TVA intracommunautaire (représentant fiscal de l'assujetti)
- Pays (assujetti & client)
- Mention catégorie de l'opération (livraison de biens, prestation de services ou double)
- Date d'émission de la facture
- Numéro unique de la facture
- Numéro de la facture rectifiée en cas d'émission d'une facture rectificative
- Option pour le paiement de la taxe d'après les débits
- Total hors taxe par taux d'imposition de la taxe
- Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition
- Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)
- Somme totale à payer HT
- Montant de la taxe à payer
- En cas d'exonération, la référence à la disposition légale
- Code/désignation devise de la facture
- Mention « autofacturation »
- Référence à un régime particulier visé aux 15 et 16 du I de l'article 242 nonies A
- Mention « Autoliquidation »
- Date de la livraison du bien ou de la fin d'exécution de la prestation
- Date de l'acompte versé si elle est différente de la date d'émission de la facture
- Mention "membre d'un assujetti unique"

2026 : Ligne de details

- Minoration de prix (rabais, remises, ristournes)
- Dénomination précise du bien livré ou service rendu
- Quantité de biens livrés ou services rendus
- Prix hors taxe de chaque bien livré ou service rendu
- Adresse de livraison, de réalisation du service (si différente de l'adresse du client)
- Date d'émission de la facture rectifiée en cas d'émission de facture rectificative
- Mention d'escompte
- Eco-participation

Toutes ces données doivent apparaître dans le lisible de la facture

Les données obligatoires connues à ce jour

B2B International

- Identique au e-invoicing B2B domestique
- A l'exclusion du numéro SIREN de l'assujetti étranger qui sera remplacé par le n° TVA intracommunautaire ou un numéro étranger

B2C (avec factures)

- Numéro SIREN
- Numéro de la facture (le cas échéant)
- Date de la facture
- Mention « option pour le paiement de la taxe d'après les débits » (si l'assujetti a réalisé cette option)
- Par taux d'imposition, le montant total hors taxe et le montant de la taxe correspondante
- Montant total de la taxe à payer, à l'exclusion de toute TVA étrangère, et exprimé en euros pour les transactions établies en devise étrangère
- Devise
- Catégorie de transactions (voir spécifications pour plus de détails)

B2C (sans factures)

- Période au titre de laquelle la transmission est effectuée
- Numéro SIREN
- Mention « option pour le paiement de la taxe d'après les débits » (si l'assujetti a réalisé cette option)
- Par taux d'imposition, le montant total hors taxe et le montant de la taxe correspondante
- Montant total de la taxe à payer, à l'exclusion de toute TVA étrangère, et exprimé en euros pour les transactions établies en devise étrangère
- Devise
- Catégorie de transactions
- Nombre de transactions quotidiennes
- Date des transactions

Données de paiement

Transactions avec factures (B2B domestique, international et B2C)

A transmettre avec le statut « Encaissée »

- Période de transmission correspondante
- Numéro de facture
- Date d'encaissement
- Devise
- Montant encaissé par taux d'imposition.

Transactions sans factures (B2C)

- Période de transmission correspondante
- Date d'encaissement
- Devise
- Montant total des paiements encaissés, par taux d'imposition

Toutes ces données doivent apparaître dans le lisible de la facture

Au niveau des éditeurs PDP, le cas d'Esker

- **La gestion des factures fournisseurs** : En passant par la solution Esker de gestion des factures fournisseurs, l'intégration aura peu d'impact à votre niveau car la solution gère déjà différentes sources telles que du papier, des flux EDI ou des PDF. Une nouvelle source sera simplement ajoutée pour alimenter votre ERP selon les mêmes techniques. La solution sera ainsi mise à niveau pour gérer les nouveautés du flux entrant mais la partie sortante et la gestion du cycle de vie de la facture dans votre environnement ne subira pas de modification majeure (comme les workflows ou la gestion des litiges).
- **La gestion des factures clients** : Les impacts sont plus importants du côté de la gestion des factures clients car pour produire la facture, il faudra fournir des informations supplémentaires qui n'étaient historiquement pas transmises à la solution Esker. Dans votre système d'information, cette donnée devra être clairement transmise et identifiable.
- **L'e-reporting** : Le flux international aura des conséquences sur l'IT et le service comptabilité car le passage par la PDP pour la transmission nécessitera un changement de pratique par rapport à l'ancienne méthode qui impliquait de passer directement par les finances publiques.
- **Gestion de l'annuaire** : Il sera de votre responsabilité de mettre à jour régulièrement l'annuaire de destination de vos flux, qui servira de référence pour les PDP et le PPF afin de diriger les factures vers leur destination. L'actualisation de cet annuaire dépendra du code de routage, qui devra être révisé en cas de besoin. Les PDP seront chargées de maintenir cet annuaire pour le compte de leurs clients. Dans tous les cas, vous devrez avoir une connaissance précise des services concernés.

—

**Esker : Le partenaire de
confiance pour accompagner
votre entreprise vers la réussite**

—

Pourquoi choisir Esker comme plateforme pour votre facturation électronique ?

- Esker suit de près la consultation publique en étant un **membre actif des consultations publiques** en cours, menée par la Direction Générale des Finances Publiques et membre des consultations en groupe restreint, afin de vous accompagner dans la digitalisation de vos transactions dès septembre 2026.
- **Membre actif du Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Public Electroniques (FNFE-MPE)** qui œuvre à promouvoir l'usage de la facture électronique en France et aide Esker à suivre les évolutions réglementaires en matière de facturation.
- Esker est également **membre de la communauté des relais** pour transmettre des informations officielles du gouvernement aux publics cibles de la réforme.
- Dans cette optique, Esker s'engage à **mettre tout en œuvre pour obtenir son immatriculation par l'administration fiscale en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)** & s'engage à offrir une solution globale et conforme à la réglementation encadrant l'obligation de facturation électronique et d'e-reporting, dès 2026, telle qu'elle est publiée à ce jour.

Comment Esker peut vous accompagner ?

Esker est connue et reconnue pour être un éditeur et intégrateur expert dans la dématérialisation des factures, que ce soient les factures envoyées par vos fournisseurs, que les factures émises à vos clients.

Avec une expertise et un historique de près de 40 ans, Esker s'engage à être votre partenaire dans votre mise en conformité, et bien au-delà :

- **Accompagnement dans la digitalisation du traitement des factures, que ce soit en émission ou en réception,**
- **Permettre une transition moins complexe vers les préconisations de cette réforme,**
- **Assurer votre mise en conformité :**
 - Transmission des factures à l'Administration Fiscale, via Chorus Pro, dans l'un des formats attendus,
 - Contrôles de la facture effectués,
 - Extraction des données requises,
 - Prise en charge du e-reporting,
 - Status des transmissions récupérés,
 - Et tous les points de cette réglementation qui peuvent faire l'objet d'une automatisation

Faire appel à un éditeur historique, c'est votre opportunité pour automatiser vos processus S2P et O2C.





Une plateforme cloud qui couvre tous vos besoins

Grâce à sa plateforme cloud capable de gérer à la fois l'automatisation des processus S2P et O2C, Esker offre aux utilisateurs une solution et une expérience unique.



Une entreprise internationale

Esker a une couverture mondiale avec son siège social à Lyon et ses 15 filiales.



Des années d'expérience terrain

Depuis sa création, Esker investit dans le développement de produits et d'innovation continue dans ses solutions. Dans le domaine du cloud, Esker a plus de 20 ans d'expérience, ce qui fait d'elle, un des pionniers du secteur.



Des résultats avérés & des clients satisfaits

Nous sommes fiers de nos résultats et de la reconnaissance dont nous bénéficions, en étant au service de plus de 1700 clients dans le monde entier - dont la moitié utilise les solutions Esker depuis 10 ans ou plus.



Une performance financière solide

Esker est cotée sur Euronext Paris et grâce au succès continu de ses solutions a réalisé 178,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023.



Une stabilité & sécurité prouvée

Esker est non seulement certifiée 27001, SSAE 18 et ISAE 3402, mais sa base clients solide et sa croissance continue montrent que nous saurons vous accompagner dans les années à venir.

Les offres Esker

La solution Esker pour répondre à la réforme e-invoicing et e-reporting en France : Choisissez l'offre qui vous convient le mieux !

Le module PDP

Notre Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) unique.

Un module dédié, qui vous offre une solution simple, pour vous aider à répondre à vos besoins de conformité, uniquement pour la France. Dans cette offre, l'e-reporting, la gestion des factures entrantes et les factures sortantes vers le PPF et les PDP sont gérés.

Esker on Demand

Notre Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) intégrant nos offres complètes de gestion des factures fournisseurs et factures clients.

Notre solution complète, immatriculée d'Etat, pour garantir la conformité de vos factures en France, mais aussi, traiter l'ensemble de vos factures en conformité dans + de 60 pays, que ce soit des factures papier, électronique ou transitant par EDI.

Module PDP

Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) uniquement.

Un module dédié, qui vous offre une solution **simple**, pour vous aider à répondre à vos **besoins de conformité en France** (e-reporting et factures entrantes/sortantes vers le PPF & les PDP) **uniquement**.



Esker on Demand

Modules de gestion des factures fournisseurs et clients, intégrés avec notre Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)

Notre **solution complète, immatriculée d'Etat**, pour garantir la conformité de vos factures en France, et traiter **l'ensemble de vos factures** (papier, électronique, EDI) **en conformité dans 60 pays**.



Nos témoignages clients



Passage du 100% papier au 100% digital : Optic 2000 dématérialise la gestion de ses 24 000 factures fournisseurs annuelles.

“Cette première transformation (2016) nous a **permis d'économiser beaucoup de papiers**, puisque nous n'éditions plus les factures. Pour les équipes également, il n'y a plus l'étape de mise sous pli à la main. ”

“Ça rend pas mal de service, et ça a changé le métier de comptable. si on prend un comptable il y a 10 ans & aujourd'hui ce qu'il fait, ça n'a plus rien à voir. **Ces outils là sont clairement un avantage pour les entreprises**. Si on parle de la réglementation de facturation électronique obligatoire qui arrive en 2024, nous on a déjà commencé le process de transformation, je pense qu'on a un temps d'avance. Et avec des partenaires comme Esker, le pas à franchir sera moins important pour les entreprises qui ont déjà anticipé.”

Nicolas Queneau, Directeur Administratif et Financier du groupe Optic 2000
Février 2023 - Tech&Co Business sur BFM Business




“Les factures papier qui arrivent des fournisseurs, on en a encore un petit peu. **Les factures clients, on en a de moins en moins**. Donc, de plus en plus, on avance vers un process complètement dématérialisé, ce qui simplifie l'organisationnel sur la société pour l'instant, et **on a un net bénéfice** par rapport à ce point.”


Sylvie Chapron, Directrice Administrative et Financière chez Amada
Novembre 2022 - Emission Culture Cash sur Esker.fr

Qui sommes nous ?

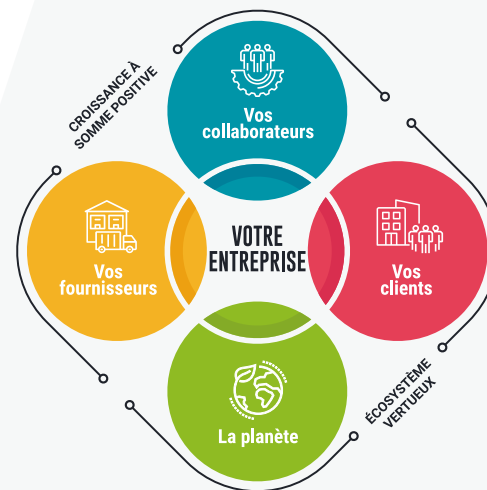
Fondée en 1985, Esker est une plateforme cloud globale conçue pour libérer de la valeur stratégique pour les responsables financiers et les responsables du service client et pour renforcer la collaboration entre les entreprises en automatisant les processus d'achat et de paiement (S2P) et de commande et d'encaissement (O2C).

 **39**
années d'expérience,
dont une vingtaine
axée sur les solutions
cloud

 **+1000**
employés au service de plus
de 850k utilisateurs et de
plus de 1 700 clients dans le
monde entier

 **15**
filiales dont le siège est à
Lyon, en France

 **178,6 M€**
de revenus en 2023,
dont 2 tiers à
l'international.



Le succès d'une entreprise est meilleur lorsqu'il est partagé

Chez Esker, nous sommes convaincus que la seule façon de créer un changement réel et significatif est la croissance à somme positive. Cela signifie que le succès commercial ne se fait pas au détriment d'un individu, d'un département ou d'une entreprise - tout le monde est gagnant ! C'est pourquoi notre technologie basée sur l'IA est conçue pour donner à chaque partie prenante les moyens d'agir tout en favorisant la création de valeur à long terme.

Pour en savoir plus sur la
facturation, rendez-vous [ici](#)



www.esker.fr